

Rapport de la Commission adhoc

Chargée d'examiner le rapport de la Municipalité sur la Motion du 19 mai 2020 de Mr Christophe Blanc intitulé « Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des Planches »

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 2 octobre et le jeudi 15 octobre en présence de Monsieur Jacques Marchand, Municipal en charge des travaux et infrastructures et de Monsieur Vincent Porchet, technicien communal du même dicastère. Madame Barbara Rochat, Présidente du Conseil Communal, a ouvert la séance en rappelant les consignes d'usage.

Messieurs Marchand et Porchet ont parfaitement expliqué l'objet du préavis et ils ont répondu avec précision aux nombreuses questions des membres de la Commission.

1 ère séance :

Cheminement piétonnier

La Municipalité nous a présenté 3 projets en réponse à la motion de Mr Christophe Blanc.

Ces 3 variantes vont du plus « luxueux » et plus cher à la plus économe et temporisée dans le temps.

La commission a demandé pourquoi la Municipalité ne nous a pas présenté une solution avec une circulation à 2 voies et un trottoir, mais dans des largeurs plus raisonnables, ce qui aurait évité l'achat de terrain, le poste le plus couteux de ces projets.

Mrs. Marchand et Porchet nous ont répondu que les largeurs proposées pour la route et le trottoir sont des normes standards recommandées par le canton et qu'il serait judicieux de s'y tenir. De plus, pour le service de déneigement de la bande jaune avec potelets, une largeur de 160 cm ne suffit pas pour passer les engins d'entretien, même si un trottoir de 160cm existe depuis l'ancienne Bastide et que cela ne pose pas de problème pour le déneigement car il y a un dégagement sur la route. Avec les potelets qui font des obstacles verticaux ce dégagement n'est plus disponible

La mise en place de potelets dans la version intermédiaire, en attendant le trottoir, est obligatoire pour sécuriser le cheminement piétonnier. Le seul marquage de la route avec des bandes jaunes n'est plus accepté.

Eclairage ponctuel au ch. de la Marjolatte

En ce qui concerne l'éclairage du Ch de la Marjolatte, Mr Marchand nous a informé qu'un lampadaire solaire provisoire est installé cette semaine par les SIL en phase de test.

Reflets du 1 er débat au sein de la Commission

Après un bref débat, la commission rejoint la proposition de la municipalité pour la mise en sens unique entre le ch. de la Cazon et les Buchilles. Nous nous sommes demandé si une version avec des dimensions plus étroites ne devait pas être étudiée mais après réflexion, nous pensons que ce que le canton recommande devient rapidement obligatoire, donc autant faire juste tout de suite.

La commission pense que la proposition de faire la route en 2 étapes est une très bonne chose. On sécurise rapidement le site pour les piétons puis dès que l'opportunité se présente, on fait le trottoir définitif.

Pour ce qui est des pistes cyclables, la commission constate aussi que le coût qu'engendrerait ces dernières pour qu'elles soient utiles et sécurisantes n'est pas proportionné au bénéfice qu'elle apporterait à ces usagers. De plus, une simple bande jaune sur la route n'apporterait aucune sécurité, bien au contraire.

2 ème séance :

Après écriture de la première version du rapport et vérification par les membres de la commission, certaines interrogations se sont posées :

- Est-ce que les camions de ramassage des déchets verts, du papier et du verre peuvent effectuer leur tournée correctement après la mise en sens unique de la route du Jorat au-dessus du chemin de la Cazon.
- Triplement du report de trafic local sur le chemin des Planches pour toutes les personnes désirant se rendre au Châtaignier ou à la déchetterie. En effet actuellement il y a environ 20 foyers qui débouchent directement sur le chemin des Planches. Avec la mise en sens unique de la route du Jorat au-dessus du chemin de la Cazon, c'est environ 40 foyers de plus qui risquent très probablement de transiter par le chemin des Planches pour aller à la déchetterie, au Châtaignier ou du côté de Sauvabelin. En effet, il est peu probable que ces gens fassent le détour par la route du Chalet-à-Gobet et chemin de Jorat ou encore moins descendre jusque sur la route de Cugy pour remonter la route du Jorat depuis le giratoire de Coppoz.
- Sur certaines routes lausannoises limitées à 30 km/h, la ville de Lausanne avait laissé le tronçon en bidirectionnel avec une ligne jaune et des plots en béton tous les 25-30 mètres, ce qui permet aux véhicules de croiser entre ces obstacles. Ne serait-ce pas une solution ?

Nous avons demandé un nouveau rendez-vous avec MM Marchand et Porchet en leur exposant nos idées et questions pour qu'ils puissent se préparer pour notre rencontre qui a eu lieu le jeudi 15 octobre directement sur le terrain. Nous avons fait la séance à 8 conseiller.e.s et 2 représentants de la commune, Mr André Muller n'ayant pas donné de nouvelle.

Pour ce qui est du ramassage des déchets, MM Marchand et Porchet nous affirment qu'il n'y a aucun problème pour la tournée des camions bennes. Il faudra juste adapter le parcours aux nouvelles signalisations routières.

Concernant l'augmentation du trafic sur la route des Planches, la commune l'estime négligeable car on ne va pas forcément tous les jours à la déchetterie ou au Châtaigner. Ils sont bien conscients de la légère augmentation probable du trafic mais comme dit le proverbe, « on ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs ».

Pour la solution de la zone 30 et du trafic en bidirectionnel avec des lignes jaunes et des plots en béton, la commune ne soutient absolument pas cette proposition pour des questions de directives cantonales, de sécurité pour les piétons et des coûts de l'élargissement de la route avec ses fondations et de la mise en place d'une zone 30.

Reflets du 2^{ème} débat au sein de la Commission

Après discussion au sein de la commission, nous avons acceptés et soutenus les réponses de la commune à toutes nos interrogations. Nous approuvons le projet tel que présenter par la commune car c'est un projet avec une versions définitive et soignée qui se fera dès que nos moyens nous le permettrons ou que l'opportunité de travaux sur cette route se présentera. En attendant, nous avons une version plus économique, rapide à mettre en place et sécurisante pour tout le monde. Ce projet, avec une vision à plus ou moins long terme, nous a bien plus et c'est ce que demande régulièrement le conseil.

Nous sensibilisons juste la commune au fait que pour présenter un préavis suivant une mise à l'enquête, il sera nécessaire de discuter avec les riverains de la partie inférieure du futur sens-unique afin de présenter un plan routier ayant le plus de « bon-sens » possible.

Conclusion

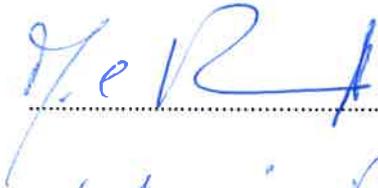
La Commission ad hoc chargée d'examiner le rapport de la Municipalité sur la Motion du 19 mai 2020 de Mr Christophe Blanc intitulée « Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des Planches » propose, à l'unanimité, au Conseil communal :

- D'adopter le projet de la Municipalité en réponse à la motion « Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des Planches » ;
- De donner mandat à la Municipalité de développer le projet retenu et de présenter un préavis de construction **dans un délai raisonnable**.

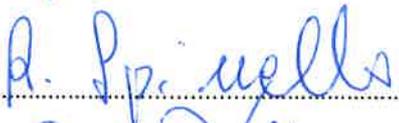
Le Mont-sur-Lausanne, le 23.10.2020

Le président : Yves Spanhauer

Les membres : Catherine Roulet

Jean-Claude Amiguet 

Pietro De Gregorio 

Raffaele Spinello 

Christophe Blanc 

André Muller

Le Rapporteur Christophe Corbaz 